



REPUBLIQUE FRANCAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
Centre de Recherches d'Orléans
2163 Avenue de la Pomme de Pin CS 40001 Ardon
F-45075 ORLEANS cedex 2- FRANCE
:+33.(0)2.38.41.78.00 - Fax : +33.(0)2.38.41.78.79

STATION DE ZOOLOGIE FORESTIERE

N/Ref :

V/Ref :

Objet : PES

A Mme la Présidente de l'INRA

ORLEANS, 10 Septembre 2010

Madame la Présidente de l'INRA,

Comme tous les chercheurs INRA, j'ai reçu par courrier électronique en date du 4 août une lettre du Directeur Général Délégué de l'INRA, me demandant si je comptais ou non solliciter une « prime d'excellence scientifique » (PES). Réponse demandée avant le 15 septembre. Sachant que vous êtes à la base de ces modalités d'application de la PES aux personnels INRA, je me permets donc de vous écrire.

Ainsi, 5% des chercheurs maximum auraient apporté une contribution 'exceptionnelle' à la recherche, tandis que 15% maximum d'autres auraient 'une activité significative donnant lieu à des résultats de qualité'- surtout s'ils s'engagent à enseigner pendant 1/3 de leur temps de recherche ! Vous conviendrez de la subjectivité complète de ces pseudo- classements. J'estime en plus que ce n'est pas à moi à apprécier, en cochant ou non une case, « si je le vaux bien » pour reprendre une formule en vogue dans l'actualité, et si je fais partie de cette fameuse 'élite'. 'Elite', qui devrait de plus être triée par Mr. le Directeur général délégué sur la base de sa lecture des appréciations CSS des années passées, mais dont la composition devrait rester... secrète, la prime devant être distribuée de manière anonyme! Fait du prince et anonymat, quel bel encouragement au développement d'une recherche publique en prise avec la société !

Vous savez aussi bien que moi que de nos jours « l'excellence »- pour reprendre vos termes- des travaux de recherche repose non sur le 'génie' d'un individu mais sur le travail conjoint au sein d'équipes de recherches associant, avec des contributions certes différentes mais néanmoins complémentaires, des personnels de toutes catégories du DR à l'AT. Ce, en particulier à l'INRA compte- tenu des objets de nos travaux. Croyez-vous qu'en donnant l'équivalent de 14 à 15 mois de salaires pendant 4 ans à une petite minorité, vous renforcerez la dynamique de la recherche? Mme Péresse, avec votre relais, voudrait disloquer les équipes, à coup de primes individuelles et anonymes dont la PES ne serait que le prélude avant une extension à toutes les catégories, qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Néanmoins, Mme Péresse comme vous-même persistez à ne rien entendre de la protestation qui s'est exprimée ces derniers mois aussi bien individuellement, que collectivement, dans les conseils comme dans les commissions scientifiques spécialisées. Utiliser les sommes allouées à la PES pour augmenter le nombre d'avancements et/ou pour revaloriser directement l'ensemble des salaires permettrait à l'inverse de conforter les personnels qui se démènent chaque jour pour faire progresser l'activité de recherches de l'Institut, dans des conditions de fonctionnement sans cesse en régression.

Vous comprendrez donc que je ne renverrais pas le formulaire en question et que j'invite mes collègues à en faire de même, et à demander l'abrogation au plus vite du décret instituant cette PES.

Je transmets cette lettre aux Syndicats INRA, aux Délégués du personnel chercheurs, ainsi qu'à Mr. Le Directeur Général Délégué et à Madame la Directrice de la Délégation à l'Evaluation

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Alain ROQUES
Directeur de Recherches 1^{ère} Classe INRA
Unité de Zoologie Forestiere Orléans